

10 gestes responsables et professionnels

AVANT L'APPLICATION

- 1 | Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé.
- 2 | Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi.
- 3 | Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes).
- 4 | Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et les réglages des matériels d'application.
- 5 | Surveiller le remplissage du pulvérisateur et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse).
- 6 | Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve, ou utiliser l'incorporateur.

PENDANT L'APPLICATION

- 7 | Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments.

APRES L'APPLICATION

- 8 | Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle.
- 9 | Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche.
- 10 | Recycler les emballages dans le cadre des collectes.

Bayer vous propose un 11^{ème} geste pour la gestion des effluents :

- 11 | Gérer les effluents phytosanitaires avec un système reconnu efficace par le MEDDTL* : Dispositif Phytobac® 11^{ème} Geste Responsable et Professionnel.

* MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement.

© Phytobac : Marque déposée et cahier des charges Bayer CropScience, savoir faire certifié ISO 9001 v 2000.



IMPORTANT : Les indications d'emploi inscrites sur nos notices et étiquettes sont établies d'après les résultats d'essais officiels et privés qui se sont montrés les plus constants dans la pratique. Elles ne constituent pas de règles absolues, mais des recommandations générales qui doivent être adaptées au cas particulier de tout traitement, en raison de nombreux facteurs qui échappent à notre contrôle, tels que nature du sol local, variétés végétales, conditions atmosphériques particulières, matériel et conditions d'application. Aussi nous déclinons toute responsabilité quant aux résultats et conséquence de cette adaptation, même à défaut de contre-indications. L'utilisation, en dehors de notre contrôle, laisse au compte de l'utilisateur les risques éventuels inhérents au stockage, à l'emploi et à la manipulation de nos produits. En outre, l'utilisateur doit également s'assurer, en cas de traitements successifs, de la compatibilité des produits utilisés. De ce fait, notre responsabilité est expressément limitée à la fourniture de spécialités contrôlées, légalement autorisées à la vente et conformes à la formule indiquée sur l'emballage.



Bayer S.A.S.
Activité Espaces Verts
16 rue Jean-Marie Leclair
CS 90106
69266 LYON CEDEX 09
FRANCE

Bayer Service **infos Verts**
N°Vert 0 800 008 401

www.club-vert.com

N° agrément Bayer S.A.S. : RH02118 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels et application en prestation de services.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.

Précautions et bonnes pratiques

Au cours du stockage

- Conserver le produit dans son emballage d'origine, dans des locaux fermés à clé, à l'écart de tout aliment et boisson y compris pour les animaux et hors de portée des enfants. Les locaux doivent être frais et ventilés.
- Température minimale de stockage : 5°C

Au cours de l'emploi

- Ne préparer que la quantité de bouillie nécessaire.
- Utiliser les équipements de protection individuelle adaptés.
- Ne pas boire, ne pas manger, ne pas fumer pendant l'utilisation.
- Traiter en l'absence de vent.
- Ne jamais vider les fonds de cuve dans un égout, une cour, un fossé ou près d'un point d'eau.

Après emploi

- Conserver les produits ou les reliquats dans l'emballage d'origine, à l'abri de la lumière et au frais.
- La gestion des effluents est réglementée (voir arrêté ministériel du 12.09.2006).

Associé aux bonnes pratiques, le Phytobac® préserve la qualité de l'eau en réduisant les pollutions ponctuelles** lors des rinçages et lavages du matériel.

** Pollutions générées par de mauvaises manipulations ou en absence de Bonnes Pratiques.

Informations sur les premiers soins

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre. Garder la victime au repos et la maintenir au chaud.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec les yeux : Enlever les lentilles de contact et rincer les yeux immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Faire appel à une assistance médicale en cas d'apparition d'une irritation qui persiste.

En cas d'ingestion : Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison. Rincer la bouche et avaler du charbon médicinal activé. appeler immédiatement un médecin ou un centre AntiPoison.

Collecte des emballages

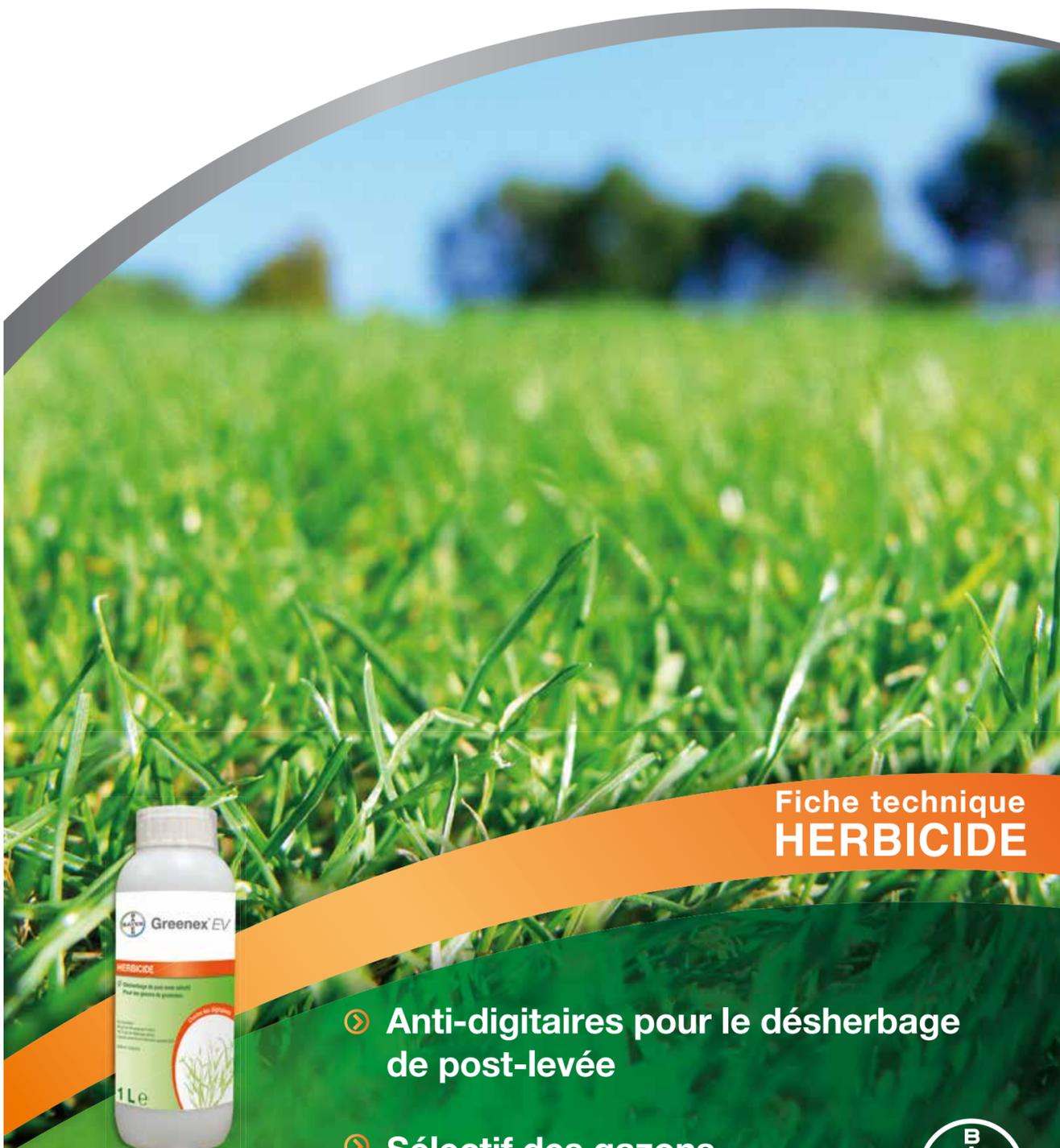
Éliminer les emballages vides via une collecte organisée par les distributeurs partenaires de la filière ADIVALOR ou un autre service de collecte spécifique. Les lieux et dates de collecte des emballages vides de produits phytosanitaires (E.V.P.P.) et produits phytosanitaires non utilisés (P.P.N.U.) disponibles sur :

- Site : www.adivalor.fr
- Email : infos@adivalor.fr
- N° AZUR : 08 10 12 18 85

— Votre distributeur —



Greenex® EV



1 Litre

Fiche technique HERBICIDE

➤ Anti-digitaires pour le désherbage de post-levée

➤ Sélectif des gazons de graminées



Greenex® EV

Fiche d'identité

Herbicide foliaire et systémique à action curative sélectif des gazons de graminées.



Composition :

69 g/l de Fénoxaprop-P-éthyl
18,75 g/l de Méfenpyr-diéthyl

Formulation :

Liquide sous forme d'émulsion aqueuse (EW)

Autorisation de mise sur le marché :

AMM N° 2020219

Classement :

Sensibilisation cutanée (catégorie 1) ; Toxicité chronique pour le milieu aquatique (catégorie 2)



Période de traitement :

J F M A M J J A S O N D



Dose homologuée :

0,6 l/ha

Délai de réentrée :

48 heures

Nb d'applications préconisées :

2 fois par an maximum

ZNT :

5 mètres



Conditionnement :

12 x 1 L

● conseillé ● possible ● déconseillé ● interdiction réglementaire

A retenir

• Le spécialiste pour lutter contre les digitaires levées dans les gazons de graminées

• Faible dose par hectare

• Facilité d'usage en pulvérisation

• Sélectif des gazons de graminées

Description

Greenex® EV est un herbicide sélectif des gazons de graminées qui permet de contrôler les digitaires en post-levée précoce (du stade 1 à 5 feuilles).

Greenex® EV est sélectif de la plupart des espèces de graminées composant les sols sportifs, golfs et gazon d'ornement.

Mode d'action

Greenex® EV est l'association de 2 substances actives :

- **le Fénoxaprop-P-éthyl** : absorbé par voie foliaire, il est véhiculé par systémie jusqu'aux méristèmes où, en inhibant la synthèse des acides gras, il provoque la nécrose des membranes cellulaires et entraîne la destruction de la graminée adventice.

- **le Méfenpyr-diéthyl** : phytoprotecteur, il optimise la synthèse du glutathion, favorisant les mécanismes de détoxification de la molécule herbicide dans les graminées ornementales.



Dose(s) et usage(s) autorisé(s)

Dose homologuée : 0.6 l/ha

Usage : Désherbage gazons de graminées

Matériel utilisé	Dose Greenex® EV	Surface traitée	Quantité d'eau
	0,6 litre	1 ha ou 10 000 m²	500 litres
Pulvérisateur tracté	60 ml	1000 m²	50 litres
Pulvérisateur à dos	6 ml	100 m²	5 litres

Greenex® EV s'utilise sur **gazons installés ou sur jeunes gazons dès la 3^{ème} tonte.**

Champ d'activité

Greenex® EV permet un contrôle de haut niveau des digitaires (*Digitaria sanguinalis*, *Digitaria filiformis*) en post-levée précoce dans les gazons de graminées (gazons semés de terrains de sport, des terrains de golf et des pelouses d'agrément, gazons naturels).



Greenex® EV est modérément efficace sur Panic pied-de-coq (*Echinochloa crus-galli*)

Sélectivité

Greenex® EV est sélectif de la plupart des graminées que l'on rencontre dans les gazons semés ou naturels.

Dans les essais, Greenex® EV s'est montré sélectif des graminées suivantes : (Greenex® EV a été testé à dose double sans problème particulier)

- **Canche flexueuse** (*Deschampsia flexuosa*)
- **Fétuque ovine** (*Festuca ovina*)
- **Fétuque élevée** (*Festuca arundinacea*)
- **Fétuque rouge** (*Festuca rubra*)
- **Pâturin annuel** (*Poa annua*)
- **Pâturin commun** (*Poa trivialis*)
- **Pâturin des prés** (*Poa pratensis*)
- **Ray-Grass anglais** (*Lolium perenne*)



Greenex® EV n'est pas sélectif des graminées suivantes : Agrostide stolonifère (*Agrostis stolonifera*)

Sur les golfs, il est possible de traiter les fairways et les départs.

Greenex® EV s'utilise sur jeunes gazons à partir de la 3^{ème} tonte. Ne pas utiliser sur jeunes gazons d'agrostide.

Le mode d'emploi

Préparation de la bouillie

Avant de démarrer la campagne de désherbage il est indispensable de vérifier le bon fonctionnement du pulvérisateur et de faire son étalonnage.

De plus, le calcul de la surface à traiter permet de connaître la quantité de bouillie à préparer et de ne pas avoir d'excédents à éliminer en fin de traitement. Pour un pulvérisateur porté ou tracté la bouillie est préparée dans la cuve :

- Remplir aux 2/3 d'eau la cuve du pulvérisateur.
- Agiter le bidon et verser la dose de produit nécessaire.
- Terminer le remplissage et mettre en agitation.
- Assurer une agitation régulière durant tout le traitement.

Conditions du milieu

- Consulter le service météo de votre région et choisir une journée sans vent ni pluie.
- Le feuillage à atteindre doit être sec.
- Ne pas traiter avec une température supérieure à 25°C à l'ombre
- Eviter de traiter en période de sécheresse. Attendre le redémarrage de la végétation (après une pluie ou un arrosage).
- L'efficacité est optimale par temps poussant (température > 8°C et hygrométrie > 60 %), c'est à dire de préférence lorsque l'hygrométrie est montante (idéalement en fin d'après-midi).

Application

• Greenex® EV s'applique en pulvérisation, après dilution dans l'eau.

• Le traitement peut se faire avec une rampe ou avec une lance en s'efforçant de pulvériser uniformément le produit sur les surfaces à désherber.

• Eviter la formation de brouillard de pulvérisation, dangereux pour les plantations voisines en utilisant de préférence des buses de pulvérisation spécialement adaptées aux traitements herbicides (buses « pinceau ») à une pression de 2 bars maximum.

Recommandations particulières

• Greenex® EV s'applique en post-levée des digitaires (du stade 1 feuille au stade 5 feuilles).

• Selon les régions les levées de digitaires peuvent apparaître d'avril à août. Les levées étant échelonnées, un second traitement peut s'avérer nécessaire 3 à 4 semaines après le premier (technique du traitement séquentiel).

• Pour limiter l'apparition de souches de digitaires résistantes, il est recommandé d'appliquer Greenex® EV sur une même surface deux fois par an maximum et d'utiliser, la saison suivante, un herbicide de groupe chimique différent.

• Pour protéger les plantes non-cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone adjacente non cultivée.

• Utilisation dans le cadre d'un regarnissage :

1) Dans le cas d'une seule application, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le traitement.

2) Dans le cas du traitement séquentiel, le regarnissage est possible en respectant un délai d'1 semaine après le second traitement.

Équipement de Protection Individuelle (EPI)

L'Équipement de Protection Individuelle (EPI) est essentiel dans le cadre du respect des bonnes pratiques de mise en œuvre des produits phytopharmaceutiques. S'il est adapté et bien utilisé, il limite l'exposition du corps.

EPI pour protéger L'OPÉRATEUR	Phase de mélange/chargement	Application			Nettoyage du matériel de pulvérisation
		pulvérisation manuelle à l'aide d'un pulvérisateur à dos	pulvérisation avec tracteur sans cabine	pulvérisation avec tracteur avec cabine	
Lunettes ou écran facial certifié norme EN 166 (CE, sigle 3)	✓	✓	✓		
Protection oculaire/ faciale certifiée EN 166 (CE, sigle 3)					✓
Combinaison de protection non tissée de catégorie III de type 5/6		✓			
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % coton / 35 % avec un grammage de 230 g/m ² ou plus avec traitement déperlant	✓		✓	✓	✓
EPI partiel (blouse ou tablier manche longue) de catégorie III et de type PB (3) à porter par-dessus la combinaison de travail	✓				✓
Gants en nitrile certifiés EN 374-3	✓	✓			✓
Gants en nitrile certifiés EN 374-2 à usage unique, dans le cas d'une intervention sur le matériel pendant la phase de pulvérisation			✓	✓	
Bottes de protection certifiées EN 13 832-3	✓	✓			✓
*Dans ce cas, les gants ne doivent être portés qu'à l'extérieur de la cabine et doivent être stockés après utilisation à l'extérieur de la cabine					
EPI pour protéger le TRAVAILLEUR	Intervention sur une parcelle traitée				
Combinaison de travail tissée en polyester 65 % / coton 35 % avec un grammage de 230 g/m ² ou plus avec traitement déperlant.			✓		